Décision n° 2021-0405
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 9 mars 2021
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 9 mars 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-0405
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 9 mars 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198400828	AIGOUAL QUALITE 1567	30 VALLERAUGUE	2 UHF
198602460	CENTRE HOSPITALIER D'AUCH	32 AUCH	1 VHF
198801219	COMMUNE DE CHAMALIERES	63 CHAMALIERES	2 VHF
198803824	MEUBLES IKEA FRANCE	69 ST PRIEST	1 UHF
198902332	SOCIETE EXPLOITATION TRANSPORTS BRAME P.	68 WINTZENHEIM	1 VHF
199200100	COMMUNE DE ROUBAIX	59 ROUBAIX	2 UHF
199202424	MARINA D'ERBA ROSSA	20 GHISONACCIA	2 VHF
199213151	SOCIETE NAUTIQUE DE BAYONNE	64 BAYONNE	1 VHF
199404794	SI D'AMENAGEMENT DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU	91 ECHARCON	1 VHF
199601862	GESTION IMMOBILIERE MODERNE	78 VILLENNES SUR SEINE	1 UHF
199602870	PLANET HOLLYWOOD FRANCE L.C	77 CHESSY	1 UHF
199702319	D DEGUELDRE GESTION	75 PARIS 18	1 UHF
199801403	S.A. EVENTS	38 ECHIROLLES	3 VHF
199901914	HJD	41 PIERREFITTE SUR SAULDRE	1 UHF
200000987	ASSOC FONCIERE URBAINE A F U	95 SARCELLES	1 VHF
200001159	LIEBHERR-AEROSPACE TOULOUSE SAS	31 TOULOUSE	1 UHF
200002219	CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART	77 LIEUSAINT	1 UHF
200200339	SODIAM EXPLOITATION	95 MOISSELLES	1 UHF
200201157	SYND MIXTE VALORISATION PIC DU MIDI	65 BAGNERES DE BIGORRE	3 UHF
200201270	PLANET HOLLYWOOD FRANCE L.C	77 CHESSY	1 UHF
200300138	BNP PARIBAS REAL ESTATE	92 SURESNES	2 UHF

Annexe à la décision n° 2021-0405
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 9 mars 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
200601412	PRECIA MOLEN SERVICE	76 LE HAVRE	1 UHF
200701372	CONSULTING MANAGEMENT INGENIERIE INT	13 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	1 UHF
200701783	SYND ADDUCTION D'EAU DE THOREY SUR OUCHE	21 THOREY SUR OUCHE	1 UHF
200701797	SERIS SECURITY	18 VIERZON	1 UHF
200900735	BAZIN ENTREPRISES - CORPORATE MANAGEMENT SERVICES	92 BOULOGNE BILLANCOURT	1 UHF
201000626	GIP OBSERVATOIRE REGIONAL DES URGENCES (ORU)-OCCITANIE	31 TOULOUSE	2 VHF
201000824	SERIS SECURITY	86 BIARD	2 UHF
201101740	MONTAGNE AMENAGEMENT PATRIMOINE	06 SAUZE	1 VHF
201200961	MACHECOUL CYCLES ORGANISATIONS	44 MACHECOUL	2 VHF
201201123	SYNERIAL	79 PAS DE JEU	1 UHF
201201124	ALICOOP	79 PAMPROUX	1 UHF
201302190	SYND MIXTE VALORISATION PIC DU MIDI	65 BAGNERES DE BIGORRE	1 UHF
201302365	COMMUNE DE MALATAVERNE	26 MALATAVERNE	2 VHF
201600013	ASSISTANCE BATIMENT SECURITE	75 PARIS 8	1 UHF
201600479	RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE S.A.	75 PARIS 2	1 UHF
201600721	TOPIVO	75 PARIS 16	1 UHF
201601366	ARTEMIS SECURITY	59 EURALILLE	1 UHF
201700194	PRO A PRO DISTRIBUTION NORD	59 SOMAIN	1 UHF
201700823	LEGENDRE IDF	92 CHATILLON	1 UHF
201700858	CASEO	27 LOUVIERS	1 UHF
201800298	INSTIT FORMAT CARRIERES COMMUNICAT VENTE	92 LEVALLOIS PERRET	1 UHF
201800322	KORPORATE	77 MAGNY LE HONGRE	1 UHF

Annexe à la décision n° 2021-0405
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 9 mars 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201800353	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	40 TARNOS	3 UHF
201800478	LEGENDRE IDF	92 ISSY LES MOULINEAUX	1 UHF
201800642	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 8	2 UHF
201800730	SOLUMAT	92 NANTERRE	3 UHF
201800924	HUMANAE SECURITY SERVICES - H2S	38 FONTAINE	1 UHF
201801045	CEGELEC RESEAUX CENTRE EST	42 ROANNE	1 UHF
201801206	VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL	34 SETE	6 UHF
201900085	ARTEMIS SECURITY	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
201900284	DESMAREZ SA	33 CESTAS	2 UHF
201900324	LEGENDRE IDF	92 CLAMART	1 UHF
201900382	EIFFAGE CONSTRUCTION TERTIAIRE	92 ISSY LES MOULINEAUX	2 UHF
201900949	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	73 VILLARGONDRAN	1 UHF
201901015	LEGENDRE IDF	93 ST OUEN	1 UHF
201901122	EIFFAGE CONSTRUCTION CENTRE EST	69 RILLIEUX LA PAPE	3 UHF
201901178	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	49 TRELAZE	1 UHF
202000224	AMEC FOSTER WHEELER FRANCE	84 SORGUES	1 UHF
202001186	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	73 BOURGNEUF	1 UHF
202001353	CRISTAL UNION	51 SILLERY	1 UHF
202100162	SECR D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE & FINANCES	75 PARIS 12	14 UHF